

APERÇU DU SECTEUR DES SERVICES CHILIEN

À mesure que le Chili s'industrialise, la contribution du secteur des services au PIB va en augmentant. En 1992 seulement, les services représentaient 62 % du PIB. Au Chili, le secteur des services englobe de nombreux domaines, notamment ceux des transports, des communications, du commerce et de la construction, qui ont enregistré la plus forte croissance pendant la période 1988-1992. La politique de modernisation du gouvernement chilien se caractérise par l'adoption de mesures de déréglementation et de privatisation qui ont largement favorisé la croissance soutenue qu'ont connue des secteurs tels que les services bancaires, les assurances, les télécommunications, l'énergie et les transports.

Comme le secteur des services touche à un large éventail d'activités, nous nous attarderons ici surtout aux domaines dont les précédentes études de l'ambassade n'ont pas traité. Nous décrirons principalement les secteurs de services suivants : les services bancaires, les fonds de retraite privés, l'assurance-vie, les services de santé, les services de consultation et les services d'ingénierie, dans leurs rapports avec le développement des infrastructures.

LES SERVICES BANCAIRES

Les activités bancaires sont contrôlées et surveillées par la Surintendance des banques, un organisme indépendant rattaché au gouvernement par l'intermédiaire du ministère des Finances.

À la suite de la crise bancaire de 1982, lorsque la Banque centrale a été forcée de renflouer toutes les banques nationales (sauf une) en ayant recours à la dette de second rang, le gouvernement a décidé d'adopter, en 1986, une nouvelle réglementation des banques, qui a créé davantage de stabilité, mais au prix de plus nombreuses contraintes.

Le système bancaire chilien comprend 36 banques commerciales, dont 22 appartiennent principalement à des intérêts étrangers. Deux banques canadiennes sont représentées au Chili — la Banque de Nouvelle-Écosse est propriétaire à 30 % de la Banco Sudamericano, tandis que la Banque nationale du Canada détient une participation de 10 % dans la Banco Osorno.

L'Association des banques et des institutions financières n'a cessé de réclamer un assouplissement du droit bancaire. Le projet de loi déposé devant le Congrès recommandait d'accroître les activités du système bancaire, notamment les suivantes : le crédit-bail, l'affacturage, la titrisation, la délivrance et l'exploitation des cartes de crédit, le transfert des valeurs mobilières, et la prestation de services de consultation financière entre autres activités commerciales. Les Chiliens ont peu d'expérience dans ce genre d'activités. Les